# Directives générales

**BOURSE APPRENTIS‐CHERCHEURS - CSJ[[1]](#footnote-1)**

La bourse du Campus Saint-Jean pour apprentis-chercheurs est destinée aux étudiants du 1er cycle afin de leur permettre d’être impliqués dans des projets de recherche sous la supervision d’un professeur chercheur du Campus Saint-Jean.

**Critères d’admissibilité:**

* Doit être un étudiant de premier cycle, résident canadien ou citoyen, inscrit à temps-plein à l’Université de l’Alberta.
* Doit avoir un bon dossier académique (ponctualité, présence en cours, notes).
* Doit avoir trouvé un professeur chercheur du Campus Saint-Jean, qui accepte d’être son superviseur pour le projet proposé.

**Critères d’exclusion :**

L’étudiant ne peut pas cumuler les bourses ; il peut soumettre plusieurs demandes aux différentes bourses disponibles pour la recherche au premier cycle, mais ne peut être éligible qu’à une seule bourse.

**Détail de la bourse :**

Un montant de 5000 $ sera accordé et devra couvrir une période de 15 semaines à temps- plein pendant la période d’été (de mai à août).

Le nombre de bourses qui seront accordées par année dépendra de la disponibilité des fonds.

**Date limite :**

Les demandes devront être remises au plus tard pour **le 29 mars** (si cette date tombe un jour férié ou la fin de semaine, les demandes seront acceptées le jour ouvrable suivant). Ces demandes devront être soumises par courriel et aucune suite ne sera donnée aux demandes incomplètes. Aucune demande ne sera acceptée après cette date.

**Octroi :**

Les demandes seront évaluées par le comité de la recherche de la Faculté Saint-Jean. Les étudiants et leurs superviseurs recevront une notification à la fin du mois d’avril.

**Critères de sélection :**

* Pertinence du projet
* Bon dossier académique de l’étudiant
* Qualité de la proposition
* Impact sur la formation et apprentissage de l’étudiant
* Implication du superviseur
* Faisabilité et achèvement effectif du projet
* Disponibilité des autres ressources nécessaires à l’achèvement dudit projet.

**Important :**

Tout projet nécessitant de travailler avec des personnes ou animaux doit faire l’objet d’un certificat d’éthique en bonne et due forme. Il revient au superviseur de s’assurer que l’étudiant soit inscrit sur le certificat d’éthique.

La rédaction du rapport d’achèvement du projet fait partie intégrante des tâches de l’étudiant. Par conséquent, la dernière semaine devra être exclusivement consacrée à la rédaction du rapport.

Un rapport (maximum 2 pages), devra être soumis au superviseur et au bureau de la recherche par voie électronique au courriel CSJ Recherche csjrecherche@ualberta.ca avant le dernier jour du contrat.

Les demandeurs devront remplir le formulaire de demande de bourse pour apprentis-chercheurs qui est disponible sur le site web du bureau de la recherche.

Les directives indiquées dans les formulaires doivent être respectées scrupuleusement. Une demande peut être refusée sur la base d’un vice de procédure.

Le formulaire de demande de bourse pour apprentis-chercheurs ainsi que toutes les pièces jointes doivent être soumis électroniquement au bureau de la recherche au courriel CSJ Recherche csjrecherche@ualberta.ca avant 16h à la date d’échéance. Aucune demande ne sera acceptée après 16h le jour de l’échéance.

Les récipiendaires de bourses sont tenus de participer :

1. À une session de présentation d’affiche lors du colloque annuel de l’ACFAS-Alberta
2. Aux espaces de dialogues pendant la période estivale (mai à août).
1. **Le masculin** est **utilisé** afin d'alléger le texte [↑](#footnote-ref-1)